

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE KIFFIS
Séance du 09 mars 2026

Sous la présidence de Monsieur LERCH Michel, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures.

Présents :

Monsieur : LERCH Michel, Maire

Mesdames : STICH Suzanne et WALTHER Marie Christine

Messieurs : BECK Yves, JUNG Franck, LINDER Eloi, MEISTER Carine, MERIGNAC Jean et RIVELLO
Grégory

Absent : HENNER Jérémy

Ordre du jour :

- Approbation du dernier conseil
- CFU 2025 (compte fiscal unique)
- Limitation de vitesse rue du Saalhof
- ONF : le programme des travaux 2026
- Journée citoyenne
- Prise en charge des nids de frelons asiatiques
- Divers

A été nommée secrétaire de séance : MERIGNAC Corinne, secrétaire de mairie

2026-1-1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 08 décembre 2025

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été transmis.

Le procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2025 est adopté à l'unanimité

2026-1-2 : ONF – Programme d'action pour l'année 2026

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions pour l'année 2026 établi par l'Office National des Forêts pour les travaux suivants :

Travaux entretien du parcellaire et travaux d'infrastructure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve les travaux entretien du parcellaire pour un montant total de 1 740.00 € HT
- n'approuve pas les travaux d'infrastructure pour un montant de 9 970.00 € HT

soit un total de 1 740.00 € HT pour l'année 2026.

2026-1-3 : ONF – Devis d’honoraires pour l’année 2026

M. le Maire présente au Conseil Municipal 1 devis d’honoraires pour l’assistance technique pour les travaux d’exploitation 2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :

- approuve le devis d’honoraires d’ATMO-MOE pour l’assistance à donneur d’ordre pour un montant de 2 000.00 € HT.

2026-1-4 : Instauration d’une limitation de vitesse à 50 km/h – Rue du Saalhof

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route et notamment ses dispositions relatives à la police de la circulation exercée par le Maire sur les voies communales,

Considérant la configuration de la rue du Saalhof,

Considérant la nécessité d’assurer la sécurité des usagers de la voie publique, notamment des riverains, des piétons et des cyclistes,

Considérant qu’il convient d’adapter la vitesse de circulation des véhicules dans cette voie afin de prévenir les risques d’accidents,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide d’instaurer une limitation de vitesse à 50 km/h sur l’ensemble de la rue du Saalhof.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre l’arrêté municipal correspondant et à mettre en place la signalisation réglementaire nécessaire.

2026-1-5 : Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques – Année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la prolifération du frelon asiatique espèce invasive représentant un danger pour la population, ainsi que pour la biodiversité, notamment pour les abeilles et l’activité apicole,

Considérant la nécessité d’encourager la destruction rapide des nids présents sur le territoire communal afin de limiter leur propagation,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1. Décide de mettre en place pour l’année 2026 un dispositif de prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de la commune.
2. Précise que cette prise en charge s’effectuera uniquement sur commande signée par Monsieur le Maire, les interventions seront réalisées par une entreprise spécialisée dans la destruction de nids de frelons.
3. Fixe la participation financière de la commune à 100 % de la prestation et indique que la facturation devra être établie au nom de la commune
4. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
5. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2026.

Points d'informations divers

- Monsieur David Leroy, apiculteur et référent communal du frelon asiatique, est venu nous présenter le frelon asiatique, en exposant les dangers qu'il représente. Il a également évoqué la mise en place du piégeage à l'échelle communale. Il a indiqué que la commune a déjà procédé à l'achat de quatre pièges et envisage d'en acquérir deux supplémentaires.
- Monsieur le Maire informe que le CFU ne peut pas être voté ce soir, comme annoncé dans l'ordre du jour, étant donné que nous n'avons pas encore reçu le retour du CFU définitif de la part du comptable.
- Dates à retenir :
 - Vendredi 20 mars 2026 à 17h installation du nouveau conseil municipal
 - Samedi 30 mai 2026 journée citoyenne

Aucun autre point n'étant soulevé, M. Le Maire clôture la séance à 20h47.

La secrétaire de séance
Corinne MERIGNAC

Le Maire
Michel LERCH